

Atelier 10

Quels sont les modes de financement à disposition ?

Arnaud BERGER, Eco-conseiller, Banque Populaire

Face à l'ampleur des moyens nécessaires pour lutter contre l'effet de serre et au respect de l'engagement de la France du protocole de Kyoto, les pouvoirs publics veulent accroître fortement leur action en faveur du développement durable.

Elles constatent cependant que la démarche usuelle de subventions directes, idéale pour initier des comportements, trouve une limite dans le volume financier nécessaire à la généralisation des bonnes pratiques et pour répondre à une demande croissante des professionnels et des particuliers dans les équipements écologiques et d'efficacité énergétique.

Les banques coopératives, par leur réseau de proximité et leur solidarité avec les régions peuvent être des relais efficaces des politiques publiques de développement durable en contribuant à la mise en place d'outils bancaires dédiés à la protection de l'environnement.

Le Groupe Banque Populaire a ouvert la voie en développant sur Alsace, dans une démarche volontaire, un partenariat public-privé avec l'ADEME régionale et le Conseil Régional d'Alsace permettant de distribuer les premiers prêts bonifiés pour la construction et la rénovation écologiques des bâtiments. Cette démarche régionale trouve échos dans d'autres régions comme l'a montré le succès de l'appel d'offre aux prêts bonifiés à la rénovation thermique du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais.

Au-delà d'un essaimage régional, cette initiative pionnière a ouvert la voie à une réflexion plus large sur le financement du développement durable et les outils à développer pour y arriver.

Des études sont en cours dans les régions pour développer ces outils et ce, d'autant plus facilement à l'avenir, que les politiques publiques en faveur du développement durable s'appuient non plus uniquement sur des écotaxes ou la réglementation mais sur des marchés tel le marché carbone et le marché des certificats blancs qui peuvent être détaillés plus avant par les entreprises énergétiques.

Les régions et les collectivités locales peuvent développer différents outils financiers pour lutter contre l'effet de serre et les Banques Populaires les aider dans ce dessein :

- > les prêts bonifiés écologiques régionaux pour les particuliers, qui étaient encore une utopie en 2000 et sont une réalité aujourd'hui
- > la déclinaison de ces prêts pour les professionnels
- > la création de livrets d'épargne vert et plus largement des fonds verts permettant de générer une ressource indispensable et pérenne dédiée au financement des équipements régionaux en matière de développement durable par la constitution de à ce domaine. Un fond de tiers investissement est en cours d'étude actuellement,

- > des fonds de garantie pour soutenir les éco-investissements,
- > enfin, l'adossément de ces financements d'économie d'énergie au marché des certificats blancs surtout développé par les sociétés d'énergies, est une voie très prometteuse pour les collectivités.

Arnaud BERGER, Banque Populaire

Arnaud.berger@banquepopulaire.fr